

## **AVIS PUBLIC**

**OBJET: RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2018-05 DÉTERMINANT LES  
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS  
PUBLICS DE LA MRC DE BONAVENTURE**

**Lors de son assemblée régulière tenue le 15 avril  
2020, le conseil de la MRC de Bonaventure a adopté le  
règlement en objet.**

**Le règlement 2020-03 entre en vigueur le jour de la  
publication de présent avis.**

**Quiconque désire prendre connaissance du  
règlement numéro 2020-03 peut le faire au bureau de la  
MRC situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle, ainsi qu'à  
chacun des bureaux des municipalités comprises sur le  
territoire de la MRC de Bonaventure, pendant leurs heures  
d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le  
site Internet à l'adresse suivante: [mrcbonaventure.com](http://mrcbonaventure.com),  
dans la section " Avis public " puis " Règlements".**

**NEW CARLISLE, LE 20 AVRIL 2020**



**ANNE-MARIE FLOWERS  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**